

*Canons, est un maléfice spirituel, p. xxviii; une superstition barbare, qui a si long-tems dégradé l'esprit humain, p. xxxvi. L'injustice de l'indissolubilité est encore démontrée par la multiplicité des Peuples, qui font usage du divorce, p. xxix. Le pardon des injures, l'amour des ennemis, le détachement des biens périssables, toutes les loix propres aux Chrétiens, & leur Foi même sont réfutées par la même raison. Le divorce vaut mieux que six Missions prêchées par les plus grands Apôtres, p. lxxxiv. Pour faire respecter la Religion plus que jamais, pour faire occuper tout par la vérité, exclure l'opinion &c. il suffit d'établir le divorce, p. 38. Cette vérité est démontrée par les parcelles de lumières répandues aujourd'hui de tous côtés, *ibid.* — Il ne manque à la perfection des mœurs Françoises que de rendre la prostitution honnête, p. xxxv; mais cette heureuse révolution est trop nécessaire pour ne pas arriver bien-tôt, p. xxxvi. — L'Eglise Grecque n'est Schismatique que par ce qu'elle n'envoie pas d'argent à Rome, p. lvii. — On ne peut juger saine ment du Concile de Trente qu'en évoquant de ses cendres le célèbre, le véridique, le judicieux Fra-Paolo, que Febronius, cité par l'Auteur à la page suivante, appelle lui-même *osorem Papatús, inimicum Pontificum, qui Lutherum & Calvinum habuit duces.* — L'Eglise est infaillible dans le dogme, mais pas dans la morale, p. xlix. — Les Evariste (a), les Clément d'Alexandrie (b), les Origènes (c), les Augustin (d), les Jérôme (e), les Chrysostôme (f), les Evêques du Concile de Mileve (g), de Nantes (h), &c. &c. pour avoir enseigné l'indissolubilité absoluë du Mariage, sont de mauvais discoureurs, démen-*

(a) Epist. 22.

(b) I. 2. Strom.

(c) Tract. 7. in Math.

(d) Duobus libris ad Pol-  
lent.

(e) Epitaph. Fabiolæ.

(f) Hom. in Math. 17.

(g) Can. 17.

(h) Can. 10.